

S.A.S. 2PCV

**Société par actions simplifiée au capital de 110 000,00 Euros
192, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE
503 813 826 RCS NANTERRE**

AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE AVEC DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION 22 JUILLET 2011

DECISIONS DU PRESIDENT

Le 3 août 2011, Monsieur Philippe COULOM, président de la société 2PCV, Société par Actions Simplifiée au capital de 110 000,00 €, ayant son siège social 192, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY SUR SEINE (Hauts de Seine), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, sous le numéro 503 813 826, a pris les décisions suivantes relatives à la constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire, décidée par les actionnaires le 22 juillet 2011.

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital et modification des statuts

La Collectivité des Associés par acte sous seing privé en date du 22 juillet 2011 a décidé une augmentation de capital de TRENTE MILLE Euros (30 000,00 €) par majoration de la valeur nominale des actions existantes, à libérer par souscription en espèces, cette souscription étant réservée par préférence aux propriétaires d'actions.

La Collectivité des Associés a décidé que les souscriptions seraient reçues au siège social du 22 au 31 juillet inclus.

Elle a décidé, en conséquence, de modifier l'article 7 des statuts intitulé « CAPITAL SOCIAL », sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

L'ensemble des formalités de publicité prévues par les dispositions légales et réglementaires a été régulièrement effectué.

Le délai de souscription s'est trouvé clos par anticipation le 22 juillet 2011.

Les fonds provenant des souscriptions en espèces ont été déposés à la banque Société Générale Agence de Maisons-Laffitte, laquelle a établi le certificat du dépositaire prévu par la loi le 3 août 2011.

Le président constate que l'augmentation de capital décidée par l'acte sous seing privé du 22 juillet 2011 est devenue définitive le 3 août 2011.

Il constate en outre que la modification de l'article 7 des statuts est devenue définitive à la même date. En conséquence, l'article 7 des statuts intitulé « Capital social » est désormais rédigé comme suit

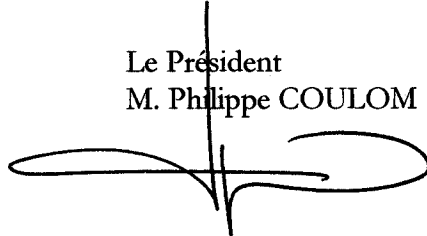
CP

« Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de CENT QUARANTE MILLE Euros (140 000 €), divisée en QUATRE CENTS (400) actions de TROIS CENT CINQUANTE Euros (350 €). »

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le Président
M. Philippe COULOM



Enregistré à **SIE DE NEUILLY POLE ENREGISTREMENT**

Le 30/08/2011 Bureau n°2011/701 Case n°4

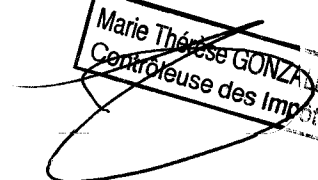
Ext 9114

Enregistrement * 375 € Pénalités :

Total liquidé * trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu * trois cent soixante-quinze euros

Le Contrôleur *



Marie Thérèse GONZALEZ
Contrôleuse des Impôts

Pôle Services Clients de Cergy
Gestion de la Clientèle Professionnels et TPE

Société SAS 2PCV

dénommée SAS 2PCV

Société SAS 2PCV au capital de 110 000 EUR en cours d'augmentation à 140 000 EUR

Siège 192 Avenue Charles De Gaulle 92200 NEUILLY

numéro unique d'identification 503 813 826 R.C.S. NANTERRE

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Société Anonyme au capital de 970 099 988.75 EUR, ayant pour numéro unique d'identification 552 120 222 R.C.S. Paris et ayant son siège social à PARIS 9ème, 29 Boulevard Haussmann,

Certifie

- qu'elle a reçu en dépôt la somme de 30 000 euros (Trente mille EUR), représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation de capital de 30 000 EUR décidée le 22/07/2011 par tous les associés de la SAS 2PCV la société susvisée,

- qu'il résulte des bulletins de souscription qui lui ont été présentés par la majoration de la valeur nominale des 400 actions existantes à 350 euros.

Fait à CERGY

, le 03/08/11

En quatre originaux

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
PÔLE SERVICES CLIENTS CERGY
Patrick PESTEL
Responsable des Opérations
Clientèle de Particuliers et Professionnels

[illegible]

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

S.A.S. 2PCV

Société par actions simplifiée au capital de 110 000,00 Euros
192, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE
503 813 826 RCS NANTERRE

AUGMENTATION DE CAPITAL

1 - MONTANT ET MODALITES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il est procédé du 22 au 31 juillet 2011 inclus à une augmentation de capital de 30 000 Euros par majoration de la valeur nominale des actions existantes.

Les actionnaires bénéficient d'un droit de souscription à titre irréductible.

Le délai de souscription sera clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été souscrite en totalité.

2 - BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, M. Pascal VEÏSSE,

Déclare souscrire à l'augmentation de capital à hauteur de la somme de QUINZE MILLE (15 000) Euros.

Je reconnais que la présente souscription a un caractère purement privé et a lieu sans appel public à l'épargne.

Je déclare qu'un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription m'a été remis.

Fait en quatre exemplaires originaux, dont un est resté en ma possession, à MAISONS LAFFITE, le 22 juillet 2011

Signature*

Bon pour souscription de quinze mille
euros



* Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour souscription de QUINZE MILLE Euros ».